REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté Egalité Fraternité

Ville de Créteil

N° CM2022-26

ARRETE DU MAIRE

ABROGEANT L'ARRÊTÉ CM2020-22 PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTIONS DU MAIRE À MONSIEUR JÉRÔME LE GUILLOU DIX-SEPTIÈME ADJOINT

Le Maire,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2122-15 et L.2122-18,

VU l'arrêté CM2020-22 portant délégation de fonctions du Maire à Monsieur Jérôme LE GUILLOU, dix-septième adjoint,

VU le courrier en date du 8 août 2022 de Madame la Préfète du Val-de-Marne acceptant la démission de Monsieur Jérôme LE GUILLOU de ses fonctions d'adjoint au Maire et de conseiller municipal à compter du 31 août 2022,

CONSIDÉRANT que Monsieur Jérôme LE GUILLOU a cessé ses fonctions, il convient d'abroger l'arrêté CM2020-22,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : L'arrêté CM2020-22 portant délégation de fonctions du Maire à Monsieur Jérôme LE GUILLOU, dix-septième adjoint, est abrogé.

ARTICLE 2 : Un exemplaire du présent arrêté sera adressé :

- Monsieur Jérôme LE GUILLOU,
- Madame la Préfète du Val-de-Marne, pour l'exercice du contrôle de légalité,
- Monsieur le Directeur général des services, pour exécution,
- Monsieur le Comptable public, responsable du service de gestion comptable de Créteil.

Fait à Créteil, le cinq septembre deux mille vingt-deux.

MAIRIE DE CRÉTEIL (VAL-DE-MARNE)

Le Maire,

Laurent CATHALA

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Créteil dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de 2 mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Melun (43 rue du Général de Gaulle Case postale n° 8630 77008 Melun cedex) dans le délai de 2 mois à compter de la publication de l'arrêté ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Accusé de réception en préfecture
094-219400280-20220905-CM2022-26-AR
Date de télétransmission : 06/09/2022
Date de réception préfecture : 06/09/2022

HÔTEL DE VILLE • 94010 CRÉTEIL CEDEX
TÉLÉPHONE : 01.49.80.92.94 • TÉLÉCOPIE : 01.49.80.18.94